

15^c.

Journal du Lot

15^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE
Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUËSLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef
Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La fêlure !... Pourquoi s'en réjouirait-on ? L'opinion d'un organe du cartel. — Le budget de 1925. — Les négociations franco-espagnoles. — La Belgique à un ministère.

Une partie de la grande presse s'efforce de convaincre ses lecteurs que le cartel est fêlé.
« Le ministère Herriot, écrit le Temps, devait durer quatre ans. Nulle pierre ne devait faire trébucher le premier, nul nuage ne devait passer sur le cristal du second. Le 10 avril dernier, le ministère Herriot tombait. Hier, le cristal du cartel se fêlait. Les raisons de la fêlure sont à la fois simples et profondes. Le cartel peut être une formation électorale qui réussit, il ne peut être une combinaison politique qui dure. Il arrive un moment inéluctable où les principes socialistes veulent se réaliser. Et c'est à ce moment qu'ils heurtent à tel point nos institutions, nos traditions, nos mœurs et notre intérêt que les alliés d'un jour autour des urnes se divisent pour longtemps devant le pays. »

N'étant pas des adversaires de parti-pris du cartel, nous ne sommes pas de ceux qui trépident de joie à l'idée de la rupture annoncée. Nous pensons d'ailleurs que le meilleur moyen d'empêcher la rupture se trouve précisément dans la joie inopportune qui déborde dans les organes modérés.
Nous ne sommes les adversaires du cartel qu'autant que ce dernier travaille contre l'intérêt de la nation ; nous nous accommoderions parfaitement d'un ministère cartelliste, comme celui de M. Painlevé, qui affirme son désir absolu de consacrer tous ses efforts au relèvement financier et à la sécurité du pays.

Malheureusement, dans la période particulièrement grave que nous traversons, nous sommes bien obligés de reconnaître que le groupe socialiste place l'intérêt de la nation après l'intérêt de son parti. Et cela est franchement intolérable.
Nous n'ignorons pas que notre modeste protestation provoquera la pitié des censeurs vigilants du cartel, de ces censeurs d'autant plus intolérants qu'ils appartiennent, hier encore, aux partis d'opposition.
C'est pourquoi nous permettrons d'abriter notre opinion derrière celle d'un journal qui, lui, n'est point sujet à caution.

L'ère Nouvelle, journal cartelliste du cru, écrit :
« Que le parti socialiste, préoccupé des lendemains et de ses positions électorales, cherche à dégarer sa doctrine, au cours des débats sur les graves questions qui sollicitent l'opinion publique, c'est son droit, et nul n'y contredit.
« Mais que, sous prétexte qu'il est partie prenante du cartel, il s'efforce d'imposer sa doctrine à la majorité et au pays républicain, c'est une erreur de tactique grave parce que le parti radical ne saurait échapper à la nécessité de sauvegarder, à son tour, son indépendance politique. »

Nous n'avons jamais soutenu une autre thèse.
Que les socialistes discutent pour améliorer la situation de leur parti, c'est leur affaire. Mais qu'ils exercent sur nos dirigeants une dictature réelle, c'est excessif. Les affaires nationales ne doivent pas dépendre des décisions du parti socialiste.
Et nous sommes particulièrement heureux de nous trouver en plein accord avec un journaliste que les gauches ne peuvent tenir pour suspect !...

M. Caillaux a été entendu longuement par la commission des finances de la Chambre. On suppose que l'entente se fera sur les bases suivantes :
Le gouvernement accepterait le budget de 1925 tel que le Sénat l'a arrêté, sauf à y ajouter « un milliard ou onze cents millions de ressources nouvelles pour combler le déficit qui apparaît, à cette heure, dans ce budget. »

Dans ces conditions on estime que l'entente entre les deux Chambres sera rapide et qu'on pourrait peut-être en terminer avant juillet.
Ce n'est qu'après le vote du budget

de 1925 que le Parlement se mettrait « à la discussion des nouvelles ressources fiscales ». Et on se réserverait d'appliquer aux contribuables, pour les derniers mois de 1925, un supplément d'impôt prévu par un superbudget de 1925 !!!
Patientons : il n'y a pas d'autre solution pour les payeurs !
Donnons, comme complément intéressant, la conclusion d'un excellent article du Temps :

« De l'exposé fait à la Commission des Finances, une réalité heureuse se dégage, malgré tout. Qu'on envisage comme on voudra, même avec les adjonctions de dépenses non admises par le Sénat, l'équilibre du budget doit, en conscience, être reconnu. La France, écrasée par le poids même de sa victoire sur l'Allemagne et payant à la place de l'ennemi vaincu, mais insolentement défaillant, la France peut s'enorgueillir du résultat de ses efforts. »

« Elle a consacré, depuis 1923, tous ses excédents de recettes budgétaires à une incorporation que la carence allemande rendait nécessaire. Et voici qu'au budget de 1925, — celui qui est venu du Sénat, comme celui auquel s'arrêtaient actuellement la commission des finances de la Chambre et le gouvernement, — l'équilibre des recettes et des dépenses apparaît de façon éclatante. »

« Que suffirait-il, désormais, pour restituer au pays la pleine sécurité financière à laquelle il a droit, et qui, rétablissant la confiance générale, au dedans et au dehors, mettrait fin à la crise de la trésorerie ? Il suffirait que, loin de ruser avec les exigences cartellistes, on leur opposât une résistance énergique, celle qui commande l'intérêt national. »

« Point d'inflation fiduciaire, sous quelque forme que ce soit. Point de prélèvements, directs ou indirects, sur le capital. Plus d'attentes, avouées ou dissimulées, à la propriété privée, aux contrats libres, au droit moderne. Tous les progrès économiques et sociaux véritables découleront alors naturellement de finances définitivement assainies. »

Les négociations franco-espagnoles, en vue de la coopération des deux nations pour la lutte contre Abd-el-Krim, ont commencé à Madrid.

Les nouvelles qui parviennent d'Espagne permettent d'espérer qu'on aboutira à un accord complet entre les deux gouvernements. Nos voisins ont un intérêt majeur à ce que la France réduise à néant les prétentions d'Abd-el-Krim qui a attaqué nos troupes sans la moindre provocation.
De notre côté nous avons un avantage incontestable à ce que l'Espagne puisse remplir son rôle dans les territoires soumis, par les Traités, à son influence.

Ce double résultat assurerait dans le nord de l'Afrique une ère de paix et de prospérité pour tout le monde. L'Allemagne seule peut souhaiter une période de troubles et de difficultés pour la France dans l'espoir de profiter, par la suite, de notre usure et de notre lassitude.

Dans l'Humanité, Marty, le « héros » de la Mer Noire, écrit :
« ...Le Marocain sait très bien que le soldat français ou indigène marche par force. »
« Le drapeau de la République rifaine est rouge avec au centre un croissant et une étoile bleue. »

« Si, du haut des montagnes, les Rifains apercevaient sur des postes français un pavillon de même couleur, ils en comprendraient tout de suite la signification et si, en vérifiant qu'il ne s'agit pas d'un piège, ils voyaient tout l'état-major ficelé comme Pont éti, il y a six ans, en mer Noire, quelques officiers de marine, ils serreraient avec effusion les mains ouvertes des soldats français. »

Si cet odieux langage était écouté, si Abd-el-Krim triomphait, ce serait le signal d'une effroyable régression de la civilisation et d'une poussée irrésistible du fanatisme xénophobe musulman.

Mais Abd-el-Krim ne triomphera pas ; même les partisans les plus farouches du cartel, — le Quotidien par exemple — reconnaissent qu'il ne saurait être question d'abandonner le Maroc, et par suite l'Algérie. Ce journal reconnaît — en dépit de ses réserves — qu'il y a quelque danger à parler de paix quand on se bat.

Aussi bien, la France peut compter sur M. Painlevé pour mener à bien la question marocaine « qui est une question nationale ».

La Belgique a enfin un ministère. M. Pouillet qui avait renoncé à le composer, en raison de l'intransigeance des catholiques, est revenu sur sa décision, à la suite de nouvelles interventions de son parti.

M. Pouillet forme donc un Cabinet composé de cinq catholiques, cinq socialistes et deux libéraux.
C'est un dosage qui correspond à la composition de la Chambre.

Il est peu probable que ce ministère puisse vivre longtemps. Mais on affirme qu'il est décidé à procéder à de nouvelles élections générales dans un avenir très prochain.

Ce serait une solution... si on pouvait attendre quelque chose de bon de la proportionnelle intégrale, ce scrutin anormal qui s'oppose à la formation des majorités !

INFORMATIONS

En Allemagne

Le pacte de sécurité
Le cabinet du Reich s'est réuni pour examiner la note française sur le pacte de garantie. La réponse demandera un certain délai, car il devra prendre l'avis de la commission des affaires extérieures du Reichstag et des présidents des Etats.

Contrairement à la tendance qui dominait ces jours derniers, on semble incliner aujourd'hui à séparer les deux questions du désarmement et du pacte. Peut-être n'est-ce qu'une manœuvre, due au mauvais accueil que l'idée d'une conférence a rencontré à Londres et surtout à Paris.

M. Stresemann confère avec M. de Margerie
On annonce que M. Stresemann s'est entretenu avec M. de Margerie, ambassadeur de France.

Les nationalistes contre M. Stresemann
Les Associations patriotiques wurtembergoises ont adopté une résolution dans laquelle elles invitent le gouvernement d'Empire à repousser les demandes contenues dans la note alliée sur le désarmement.

Elles déclarent que la confiance du peuple en M. Stresemann est des plus gravement ébranlée. M. Stresemann n'ayant pas encore répudié l'aveu de la responsabilité allemande dans la guerre, malgré la promesse faite en 1924.
Seuls les hommes jouissant de la pleine confiance du peuple sont dignes de travailler aux côtés du président Hindenburg. Comme ce n'est pas le cas de M. Stresemann, les Associations patriotiques l'invitent à démissionner immédiatement.

En Russie

Il y aurait plus d'un million de chômeurs

On mande de Moscou qu'une conférence sur le chômage a été ouverte d'urgence à Moscou. D'après un rapport du commissaire du peuple au travail, le nombre des sans travail de l'Union soviétique dépasserait au 1^{er} mai un million, dont 620.000 travailleurs manuels et 392.000 travailleurs intellectuels.

Le nombre des chômeurs des villes s'accroît de la main-d'œuvre inemployée dans les campagnes.

La flotte soviétique évolue en vue de Revai

Les sémaphores esthoniens signalent la présence de bâtiments de guerre d'un tonnage considérable. Cette flotte qui semble être la flotte soviétique, effectue des manœuvres combinées en haute mer.

En Chine

Les négociations rompues à Shanghai
A la suite de divergences de vues, les négociations entre les représentants du corps diplomatique et les délégués chinois ont été rompues.

Manifestations à Tche Fou contre les Anglais et les Japonais

Il y a eu à Tche-Fou des manifestations contre les Anglais et les Japonais. Il y a des menaces de boycottage. Toutefois, il n'y a eu aucun trouble.

Les Chinois à Han-Kéou continuent à surveiller étroitement les agitateurs bolcheviks ; ils ont opéré plusieurs autres arrestations. D'autre part, on diminue grandement le nombre des gardes britanniques.

La correspondance diplomatique des Soviets est arrêtée en Mandchourie
Les journaux annoncent que la correspondance diplomatique de l'ambassade des soviets à Pékin a été arrêtée en Mandchourie.
M. Kahakhan, délégué des soviets a protesté.

Au Maroc

Echo marocain

Dans la nuit du 16 au 17 juin, l'ennemi a prononcé de violentes attaques contre nos postes avancés, dans la région de Terroual et d'Am-bou-Aissa, à six kilomètres au Nord-Est de Terroual. Il a été repoussé avec des pertes.
Rien à signaler dans les autres secteurs.

Le remplacement du général Colombat
On assure que le général Colombat, commandant le secteur d'Ouessan, serait remplacé dans ce poste par le général Félix Goureau.

Abd-el-Krim aurait demandé la paix
On apprend de source autorisée qu'Abd-el-Krim aurait demandé l'intervention de l'Angleterre et de l'Italie dans le but d'arriver à un arrangement, en vue de la conclusion de la paix avec la France et l'Espagne.

La Grande-Bretagne aurait répondu qu'elle n'avait pas à se mêler des affaires intérieures de la France.

Les navires français à Couïa
Deux torpilleurs français sont arrivés. Le commandant du croiseur « Strasbourg », dont le navire est mouillé dans le port, s'est rendu mercredi sur le mont Archo et sur les hauteurs voisines.

Amundsen est de retour

On annonce que l'explorateur Amundsen est arrivé à Kings-Bay sain et sauf, avec tous ses compagnons.

La bonne nouvelle est confirmée
La « Gazette de Voss » reçoit du « Heimdal », stationné au Spitzberg, le radiotélégramme suivant :
« Nous sommes bien arrivés en bonne santé ce matin, à une heure, à Kings-Bay. »

Suivent les signatures d'Amundsen et de ses compagnons.

Les Etats australiens ne veulent plus être gouvernés par des anglais

Les premiers ministres travaillistes des cinq Etats de l'Australie (Queensland, Tasmanie, Australie du Sud, Australie de l'Ouest, et Nouvelles-Galles du Sud) ont décidé de demander au gouvernement de Londres de ne nommer désormais que des Australiens comme gouverneurs d'Etat au lieu de choisir des Anglais.

Deux villes du Hedjaz sont annexées par l'Angleterre à la Transjordanie

On annonce que le gouvernement britannique vient d'annexer à la Transjordanie les deux villes de Akaba et de Maan.

[Akaba est un port du Hedjaz, situé au fond du golfe de même nom. Maan est à 100 kilomètres au nord-est d'Akaba, sur le chemin de fer du Hedjaz.]

Les élections cantonales seront-elles retardées ?

On prête au gouvernement l'intention de retarder les élections cantonales qui doivent avoir lieu le 19 juillet prochain.

Cet ajournement permettrait aux Chambres d'examiner, aussitôt après le vote du budget de 1925, les impôts nouveaux que M. Caillaux juge indispensables pour établir le budget de 1926.

Un attentat simulé

Il y a huit jours, M. Etienne de Raulin, directeur de la « Gazette de l'Ouest », journal d'Actions françai-

ses, à Rennes, se plaignit à la police d'avoir été victime d'un attentat politique.

Un inconnu, avait, disait-il, tiré sur lui, un coup de revolver, à minuit, alors qu'il sortait de son bureau de la rue Hoche.

Une enquête a établi que c'est M. de Raulin lui-même qui a imaginé cet attentat. Il tira d'abord une balle dans la direction de son bureau, puis deux autres dans une direction opposée pour faire croire à une riposte.

M. de Raulin a fait des aveux et les a contresignés par écrit.

Chambre des Députés

Séance du 18 juin 1925

M. Renaud Jean demande la fixation immédiate de son interpellation sur les déclarations du Président du Conseil devant une assemblée non mandatée sur les affaires du Maroc. La Chambre repousse cette demande.

La Chambre discute la proposition de résolution de M. Baron tendant à la mise en exécution immédiate d'un programme de travaux d'électrification des campagnes en utilisant les prestations en nature à obtenir de l'Allemagne par application du protocole de Londres.

M. Durand, ministre de l'Agriculture, promet d'utiliser l'organisme qui existe déjà aux travaux publics et aux P.T.T. pour l'achat en Allemagne au compte des prestations des poteaux nécessaires à l'électrification. Il formule l'espoir que les paysans auront l'électricité bientôt dans d'aussi bonnes conditions que les citadins.

M. Laval, ministre des travaux publics, dit que cette question préoccupe le gouvernement au premier chef et accepte la proposition Baron.

La Chambre aborde la discussion des conclusions du rapport de la Commission du suffrage universel, relative à la réforme électorale.

M. Renaudel déclare que la Commission s'est ralliée à la proposition suivante : Abroger la loi de 1919 ; réaliser un système basé sur la représentation proportionnelle. Cette proposition a été votée par la Commission par 18 voix contre 12, alors que la proposition Archimbaud, relative au scrutin d'arrondissement a été repoussée par 19 voix contre 11.

M. Milhaud combat la proposition de la Commission.

A mains levées, la Chambre est unanime à voter le premier paragraphe, qui abroge la loi électorale de 1919, c'est-à-dire le système actuellement en vigueur.

Le vote sur le deuxième paragraphe a lieu.

Le scrutin donne lieu à un pointage. Le deuxième paragraphe, par lequel la Chambre était appelée à se prononcer en faveur d'un système basé sur la représentation proportionnelle, est repoussé par 295 voix contre 265.

La Chambre s'est donc prononcée pour le retour au scrutin majoritaire. Au début de la séance la Chambre avait repoussé la demande de discussion immédiate d'une interpellation de M. Renaud Jean sur les déclarations de M. Painlevé au sujet du Maroc.

M. Renaud reprend sa demande d'interpellation et réclame que le gouvernement fixe une date pour la discussion.

M. Painlevé demande le renvoi à la suite de cette interpellation.

M. Renaud Jean parle contre le renvoi ; il proteste, dit-il, contre l'assassinat qui se consomme au Maroc.

M. Painlevé s'élève et déclare : « Notre armée ne peut pas être atteinte par les paroles des correspondants, des conseillers d'Abd-el-Krim. »

M. Painlevé, tourné vers les communistes, ajoute : « Nous avons tous ici horreur de la guerre, mais peut-être ceux qui évoquent cette horreur de la guerre, pourraient-ils descendre au fond de leur conscience et pourraient-ils se demander si ce n'est pas en permettant à Abd-el-Krim de croire qu'il peut tout oser et en voulant empêcher un seul soldat français d'aller au Maroc, s'ils ne sont pas eux-mêmes responsables de la guerre. »

M. Cachin attaque le Gouvernement qu'il accuse de vouloir faire souscrire « le pays au vol de tout un peuple qui défend son indépendance. »

M. Painlevé déclare qu'il apportera

prochainement des renseignements et qu'il prononcera des paroles qui ne prêteront à aucune équivoque.

Il demande le renvoi de la discussion de l'interpellation de M. Renaud Jean.

Le renvoi est prononcé par 425 voix contre 27.

CHRONIQUE LOCALE

LE VŒU

des honnêtes gens de France !

Un incident pénible et triste s'est encore produit à la Chambre, jeudi, au sujet des affaires du Maroc. Un député communiste, M. Renaud Jean a fait entendre un langage d'une violence exceptionnelle pour protester, a-t-il dit, « contre l'assassinat qui se consomme au Maroc. »

M. Herriot, président de la Chambre, a protesté contre « ce langage abominable », et M. Painlevé, Président du Conseil, a trouvé la formule qui convenait pour répondre à ce « langage abominable » :
« Notre armée ne peut pas être atteinte par les paroles des correspondants, des conseillers d'Abd-el-Krim. »

Et justifiant son refus de donner des renseignements sur les affaires du Maroc, aux Commissions des affaires étrangères, des finances, de l'armée en présence des membres communistes qui avaient refusé de garder le secret, il ajouta, aux applaudissements de la Chambre :

« Le gouvernement déclare qu'il n'a pas voulu apporter sur des opérations militaires des renseignements en présence d'hommes qui sont prêts à les communiquer immédiatement à ceux qui fusillent nos soldats. »

Vraiment, est-il possible qu'il y ait des représentants du peuple de France qui fassent profession de livrer les renseignements les plus secrets contre les soldats français au chef des tribus pillardes du Maroc, Abd-el-Krim ?

Est-il admissible que des Français incitent ce chef de bandes à martyriser, à fusiller nos soldats ?

Hélas ! c'est la triste vérité : cette répugnante besogne est faite par des députés qui siègent au Parlement français.

Dans la Dépêche du 19, M. Francis Dortet écrit ces lignes qui ne peuvent pas manquer de soulever d'indignation et d'horreur tous ceux qui protestent contre la guerre, mais qui ne veulent pas, cependant que leurs enfants tombent sous les balles marocaines, parce qu'ils auront été victimes de lâches et de traitres abrités par l'immunité parlementaire, dans la salle du Palais-Bourbon :

« Pour arriver à leurs fins et pour aider Abd-el-Krim dans ses offensives écrit M. Francis Dortet, les communistes français ne négligent aucune manœuvre. Ils cherchent à nouer des intelligences dans chaque bataillon qui aura ou qui a un rôle quelconque à jouer au Maroc. Ils s'efforcent d'établir des « cellules » dans les unités de l'avant et de l'arrière. Ils favorisent tant qu'ils peuvent la trahison et la désertion. Dès qu'ils ont réussi à entrer en communication avec un soldat prêt à la révolte, ils lui indiquent les moyens de correspondre avec eux par des hommes de confiance échelonnés entre le Maroc et la France. »

« Les communistes renseignent Abd-el-Krim ou le font renseigner indirectement sur les projets du commandement et sur tous les plans du gouvernement français dont ils ont vent. Bien plus, par une action concertée avec les communistes étrangers — et en particulier avec les communistes allemands — ils se livrent à la plus abominable propagande contre la politique française. »

Mais ces malheureux n'ont donc personne, aucun être qui leur soit cher, parmi les combattants français pour qu'ils se livrent à cette abominable propagande et à ces manœuvres criminelles au profit d'un ennemi redoutable et impitoyable.

Guerre à la guerre, soit ; mais l'attitude insensée des Renaud Jean et autres n'est pas, semble-t-il, la meilleure façon de mettre fin à l'effusion de sang, car si le chef pillard maro-

caïn réussit, grâce aux renseignements qu'il obtient de la part de misérables, de traîtres, à exterminer nos soldats, il ne s'arrêtera certainement pas en route et malheur, alors, aux populations européennes installées dans les colonies de l'Afrique !

Tant que les protestations contre notre action militaire au Maroc se résument en des paroles, en des harangues, voire enflammées, à la tribune du Parlement, ça n'a pas grande importance. La liberté de la parole est un droit.

Mais que ces protestations se traduisent par des envois de renseignements aux ennemis, aux pillards, aux assassins de nos soldats, halte-là ! C'est un crime, le crime le plus odieux !

Le Gouvernement a déclaré qu'il ne le laissera pas perpétuer. C'est le vœu de tous les honnêtes gens de France !

LOUIS BONNET.

LA R. P. A VÉCU !

Grande bataille, jeudi, à la Chambre, autour du projet de loi présenté par la Commission du suffrage universel, en faveur de la Proportionnelle intégrale.

La majorité de la Commission avait approuvé ce projet. On attendait, donc, avec impatience, la décision de la Chambre.

Cette décision a été conforme au sentiment de la majorité du pays. A l'unanimité, la Chambre a condamné le système électoral en vigueur depuis 1919 et a repoussé le projet de proportionnelle intégrale par 295 voix contre 265.

La Chambre s'est, donc, prononcée pour le principe majoritaire.

Le pays est débarrassé du système électoral et de toute proportionnelle. C'est le point essentiel, car jamais scrutin ne fut plus contraire au bon sens et aux intérêts du pays.

La Belgique où la proportionnelle est appliquée n'est pas enchantée de ce mode de scrutin. M. Loucheur, en effet, indiquait, jeudi, à la Chambre, que M. Brunet, président socialiste de la Chambre belge, lui avait déclaré : « Surtout, évitez la proportionnelle à votre pays. »

C'est chose faite, aujourd'hui, en France. La Chambre de 1924 eût été mieux inspirée de ne jamais la voter, car elle aurait évité tous les marchandages, toutes les combinaisons auxquels le pays assista aux élections de 1919 et de 1924.

LOUIS BONNET.

Mesure contradictoire !

Il y a dans la vie administrative des incidents que provoque l'application de règlements qui sont, certainement, inspirés par le souci de bien faire des chefs, mais qui n'en paraissent pas moins abracadabrants.

Notre confrère parisien « Cyran » cite le fait suivant :

M. Justin Godart ministre du Travail du cabinet Herriot fit voter la loi qui interdit le travail de nuit aux ouvriers boulangers.

Mais cette loi est transgressée un peu partout, et M. Godart, pour qu'elle soit respectée avait donné ordre à ses inspecteurs du travail de surveiller les boulangeries de 10 heures du soir à 4 heures du matin.

Tudieu ! Ce service n'était guère agréable pour ces inspecteurs, qui pour empêcher de travailler les boulangers, la nuit, étaient obligés, eux-mêmes de faire du service, la nuit.

Cela n'avait rien d'agréable, surtout pendant l'hiver. Aussi bien, ces excellents fonctionnaires avaient bien le droit de demander la suppression du travail de nuit pour eux-mêmes !

M. Godart n'avait, probablement pas songé à cette situation exceptionnelle qui, somme toute, pourrait être considérée comme une boutade, comme une facétie de pince-sans-rire !

Au surplus, si les inspecteurs du travail fonctionnaient la nuit, ils ne pouvaient pas assurer leur service le jour.

Mais, peut-être, le ministre avait créé de nouveaux postes d'inspecteurs, ce qui, dans ce cas, allait à l'encontre des recommandations qu'on ne cesse de faire, à savoir de réaliser le plus possible d'économies !...

LOUIS BONNET.

Votes de nos Députés

Sur le deuxième paragraphe de la proposition de résolution tendant à voter la proportionnelle, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. Calmon.
Contre : MM. Bouat et Malvy.
La Chambre a repoussé la proposition par 295 voix contre 265.

Nos Parlementaires

Don

M. de Monzie a fait don au Cercle Gambetta de Cahors, dont il est le Président, d'un superbe papier peint qui servira à la décoration du salon d'honneur du Cercle Gambetta.

Armée

M. Chaynaud, capitaine au 9^e d'infanterie, est mis à la disposition du maréchal de France commandant en chef les troupes du Maroc.

M. Sauli, lieutenant à titre définitif, au 9^e d'infanterie, est inscrit sur la liste du tour de départ pour les théâtres d'opérations extérieures.

La Vie Universitaire

UNE CRISE A CONJURER

Les réflexions que nous avons publiées, sous ce titre, voici une semaine, nous ont valu divers commentaires.

Nous recevons en particulier de deux jeunes compatriotes, « étudiants en Sorbonne », une longue lettre, très intéressante naturellement, et dans laquelle nos aimables correspondants estiment que nous exagérons, et qu'en définitive tout va bien !...

Nous n'aurons garde d'enlever leurs illusions et leurs espérances à ces maîtres de demain : pour eux, l'heure des déceptions viendra comme pour les autres ; en attendant, ils ont bien raison de vouloir conserver leur foi.

Nous nous en voudrions d'insister, M. D.

P.-S. — Les journaux publient l'information suivante :

Le recrutement universitaire

Sous la présidence de M. Paul Appell, membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Paris, a eu lieu à la Sorbonne la séance constitutive de la Ligue universitaire qui s'emploiera en améliorant la situation matérielle des universitaires à arrêter la désaffection grandissante qui menace le recrutement des carrières de l'enseignement.

M. Paul Appell, membre de l'Institut, en a accepté la présidence honoraire. La présidence effective est assumée par M. le professeur Jean-Louis Faure, de l'Académie de médecine.

LES AMITIÉS QUERCYNOISES

Une quinzaine de membres de la Société des Etudes du Lot ont fait, jeudi 18 juin, en Tarn-et-Garonne, leur excursion annuelle de 1925. Ils ont été reçus, à la gare de Montauban, par une importante délégation de la Société archéologique de cette ville qui les a guidés dans leur visite de la ville, M. Terrail, vice-président de la Société archéologique, remplaçant M. de Vézins empêché. Sous sa conduite et la savante direction de M. Claustres, professeur au Lycée Ingres, les Cadurciens ont gagné successivement le pont, Saint-Jacques, la place Nationale, la Cathédrale et, dans l'intervalle de ces grandes haltes, pénétré dans nombre de ces logis anciens, particulièrement de ces beaux hôtels du XVII^e siècle dont s'enorgueillit à juste titre la métropole occidentale du Tarn. A midi, les confrères des deux académies font un excellent déjeuner à l'hôtel de France ; ils y apprécient la cuisine moderne du pays après ses curiosités architecturales.

A 13 h. 30, départ pour Moissac. Sur le quai de la gare de cette charmante ville, de nombreux érudits locaux attendent aussi la Société des Etudes. Ils la conduisent tout de suite à Saint-Pierre. Examen détaillé de l'illustre cloître dont M. Monméja explique, de chapiteau en chapiteau, l'histoire, en montrant la grandeur de l'abbaye et l'art de ses mille moines. Visite de l'église, des trésors de bois et de pierre taillés qu'on conservés son cœur, sa nef et ses chapelles, de l'immense narthex et de ce prodigieux portail qui compte parmi les chefs-d'œuvre majeurs de la sculpture française du Moyen-Âge. Le temps presse les excursionnistes. Ils doivent renoncer à se rendre à Saint-Martin et se borner à voir, après la chapelle de St-Théodard, celle du collège, et les curieuses cheminées qui possèdent cet établissement. Ils partent ravis de la visite et de l'accueil.

De retour à Montauban à 17 heures, les membres de la Société des Etudes retrouvent leurs amis au Musée Ingres, dont ils contemplant longuement les vastes collections ; dont, à leur vive surprise, ils parcourent les sous-sols impressionnants jusqu'à cette salle du Prince Noir pleine de souvenirs du passé de Montauban et de ses relations avec Cahors. La triple promenade est accomplie. Mais la Société archéologique entend ajouter à ses prévenances et à ses soins de tout le jour, une dernière marque d'amitié envers ses hôtes. Elle les réunit, dans le grand hall de l'hôtel du Midi, autour des tables parées d'un lunch élégant. Au champagne, M. Terrail prononce une charmante allocution à laquelle répond en termes émus et enthousiastes M. Grandié, président de la Société des Etudes du Lot. Parlent ensuite : pour Cahors M. Daynard, pour Montauban M. de Séverac, membres doyens des deux compagnies. Enfin la poésie du terroir charme l'assemblée par les vers délicieux et forts que dit le maître Antonin Perbosc, les spirituelles histoires patoises que content MM. Lavitry et Claustres... Et l'on se sépare à regret, non sans se promettre de se rencontrer bientôt dans la vieille ville de Cahors, sœur quercynoise très aimante de l'aimable Montauban.

Un des excursionnistes.

Don

au Dispensaire antituberculeux

M. Cancès Louis, huissier à la Préfecture du Lot, a versé la somme de deux cents francs au dispensaire, pour l'envoi d'enfants au bord de la mer.

Le Comité lui adresse ses sincères remerciements.

Enregistrement

M. Courtade, receveur de l'enregistrement de 5^e classe à Catus est nommé de 4^e classe à Vayrac.

M. Auguier, surnuméraire du Lot, est nommé receveur de 5^e classe à Pont-Salars.

Commissariat de police

M. Vincentelli, commissaire de police à Cahors, nommé à Athis-Mont reçoit une nouvelle affectation, et est nommé à Viviers (Ardèche).

Hospice

M. Lantuéjols, instituteur, est nommé sous-économiste de l'Hôpital-hospice de Cahors, en remplacement de M. Combelles.

Association des retraités civils et militaires du Lot

L'Assemblée générale des retraités civils et militaires du Lot, aura lieu le dimanche, 28 juin courant, à 4 heures du soir, à l'Hôtel de Ville de Cahors.

Ordre du jour :

Compte rendu moral et financier ; Election du bureau.

Les membres adhérents sont invités à assister très nombreux à cette réunion.

Le taux des primes pour la culture du tabac

Le groupe sénatorial de défense de culture des tabacs s'est réuni jeudi. Le président a exposé dans quelles conditions l'arrêté du ministre des finances en date du 11 juin 1925 a diminué le taux des primes à la bonne présentation, en le ramenant à 10 fr. les 100 kilos.

Le groupe a chargé son bureau d'intervenir à nouveau auprès du ministre des finances, de concert avec le bureau du groupe de la Chambre, en faveur du rétablissement du taux de 20 francs alloué l'année précédente.

Primes

pour la destruction des vipères

Dans sa session de septembre 1924, le Conseil général du Lot a décidé d'accorder une prime de trois francs par tête de vipère détruite.

Il est rappelé que, pour obtenir cette prime, les intéressés doivent se présenter devant le Maire de la commune du lieu de destruction, qui établira un certificat indiquant le nombre de vipères capturées en spécifiant que celles-ci ont été décapitées et enfouies en sa présence.

Délais de grâce à l'insoumission

Le ministre vient de fixer au 25 juin la date qui doit être portée sur l'ordre de route à notifier à tout homme appelé avec le premier contingent de la classe 1925, qui, hors le cas de force majeure, n'a pas rejoint la destination fixée par son ordre d'appel. C'est à partir de cette date que courent les délais (un mois en France; deux mois pour les résidents en Algérie, en Tunisie, au Maroc, ou en Europe hors de France, et pour les hommes d'Europe affectés à des corps de l'Afrique du Nord ; six mois pour les résidents en d'autres pays) à l'expiration desquels le jeune soldat est déclaré insoumis. Le temps passé dans cette situation ne compte pas comme service et l'insoumission n'est à l'abri de poursuites qu'à 53 ans.

Foire de Bordeaux

Le Comité de la Foire de Bordeaux nous adresse la communication suivante :

« Le Comité de la Foire de Bordeaux qui se réunit tous les jours dans ses bureaux de la place des Quinconces, à 14 heures, a reçu, vendredi matin une délégation d'exposants demandant la suppression des entrées payantes à la Foire.

« Dès les premiers jours de l'ouverture, son attention avait été attirée sur l'importance de cette question, et les membres du Comité s'étaient livrés eux-mêmes à une enquête, de laquelle il résultait qu'une grande majorité désirait l'entrée libre, mais que d'autres exposants demeuraient partisans de l'entrée payante.

« A la suite de la nouvelle enquête faite immédiatement, le Comité vient de décider de rétablir, comme les années précédentes, l'entrée libre.

« Cette mesure donnera satisfaction à ceux qui, nombreux, sont venus faire à notre Foire une publicité importante destinée à toucher le public.

« Quant aux exposants partisans de la Foire fermée, le Comité leur demande d'accepter, pour cette année, l'avis de la majorité et étudiera pour l'an prochain une formule capable de donner satisfaction à tous. »

COMMUNIQUÉ

On nous prie d'insérer :

VENTE DE CHARITÉ

La Supérieure des Sœurs de Nevers de Cahors prévient les Anciennes Elèves et les Amis de la Maison que la Vente de Charité, au profit de la Chapelle incendiée, aura lieu le dimanche et lundi, 28 et 29 juin, dans les cours de l'établissement, à partir de 13 heures.

Entrée sur Frédéric Suisse.

La Supérieure espère que les acheteurs seront nombreux et généreux, à l'avance, elle leur exprime toute sa gratitude.

LA LYRE PATOISE

Lous Commandements del pescarè quercynol

(Pel l'Ouberturo !)

Cado dimentzè pescoras,
Quand n'auras pas d'empatzomen ;
To fenn' au foustal doissoras
Sans l'en occupa paroment ;

Lous cobossés, tu motoras,
Ombé tou airé impourient ;
Lou bouzou, toum el fitzora,
Al complet obrutissiment ;
Et dé pensa aouplidras,
Per pesca maï tronquilloment ;
Sé picoun lous malés mètras,
Din lou pogné pouilloment ;
Et los fumellos tizoras,
Per moïnza lou pouploment ;
Los oberos onduroras,
Cop dé soulè pareilloment ;
Courboturos, tin pingoras,
Ombé lous aourés ogrémens ;
Oital bibras et pescoras
Tout lou tzoir innocoment !

A la Gourogo de Fimnou,
12 juin 1925.

Fête scolaire

La population cadurcienne a déjà été informée par la presse que le Lycée de jeunes filles, l'École normale d'Institutrices, le Lycée de garçons et les Ecoles primaires donneront dimanche sur les Allées Fénélon, à 5 h. une fête à laquelle participent un grand nombre d'élèves. Voici le programme de cette fête :

- 1^o Marseillaise (fanfare de l'E. P. S.) ;
- 2^o Mouvements de gymnastique (lycée de garçons et E. P. S.) ;
- 3^o Chœurs (Ecoles primaires de filles) ;
- 4^o Danses rythmiques (école normale d'Institutrices) ;
- 5^o Orchestre et chœurs (lycée de garçons) ;
- 6^o Evolutions et chants (lycée de jeunes filles) ;
- 7^o Gymnastique et chœurs (école primaire de garçons) ;
- 8^o Chants du Quercy (élèves des différents établissements).

Courses de Gramat

La Société d'encouragement à l'élevage du cheval des Causses du Lot organise pour le dimanche 2 et lundi 3 août prochain, sur l'hippodrome du Tamulus, de grandes courses de chevaux dont voici le programme :

Première journée, dimanche 2 août, à 14 h. 30 : 1^{er} prix de la Société d'encouragement, pour chevaux de 3 ans de pur sang arabe (3^e catégorie), distance : 2.200 mètres environ. 4.900 fr. offerts par la Société d'encouragement.

2^e prix de la Société d'encouragement pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus, et hongres de 4 ans et au-dessus. Distance : 2.200 mètres environ. 2.100 francs offerts par la Société d'encouragement.

Prix des Haras (1^{er} prix du gouvernement), pour chevaux de 3 ans, de toute espèce, comptant au moins 500/0 de sang arabe. Distance, 2.200 mètres environ. 6.000 francs offerts par le gouvernement de la République.

Epreuve interrégionale de la Société sportive d'encouragement, pour chevaux de selle entiers, hongres et pouliches de toute espèce, comptant au moins 25/0 de sang arabe, de 3 et 4 ans, de toutes catégories de poids. Distance, 1.200 mètres environ. 3.000 francs offerts par la Société sportive d'encouragement.

2^e prix de la Société sportive d'encouragement pour chevaux de 3 et 4 ans, de toute espèce, comptant au moins 25/0 de sang arabe (à l'exclusion de ceux comptant 50/0 au plus de ce sang). Distance, 2.100 mètres environ. 4.500 francs offerts par la Société sportive d'encouragement.

Prix de la Société des steeple-chasses pour chevaux de selle (toutes catégories), de 4 ans et au-dessus. Distance, 3.800 mètres environ. 4.050 fr. offerts par la Société des steeple-chasses de France.

Deuxième journée, lundi 3 août, à 14 h. 30 : Prix du Conseil général (course plate au galop), pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, de toute espèce, comptant au moins 25/0 de sang arabe, nés et élevés dans le département du Lot. Distance, 2.000 m. environ. 1.400 francs offerts par le Conseil général du Lot.

Prix de la Chambre de Commerce (au trot monté ou attelé), pour chevaux entiers, hongres et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 3 à 8 ans inclus. Distance, 3.000 mètres environ. 1.000 francs offerts par la Chambre de Commerce du Lot, par la Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang, et par le Pari Mutuel.

Prix de la Prairie (2^e prix du gouvernement), pour chevaux de 3 ans, de toutes espèces, comptant au moins 25/0 de sang arabe, à l'exclusion de ceux comptant plus de 50/0 de ce sang. Distance, 2.200 mètres environ. 2.200 francs offerts par le gouvernement de la République.

Prix de la Ville de Gramat (course de haies), pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Distance, 2.800 mètres environ. 1.400 francs offerts par la Ville de Gramat, par la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans et par le Pari Mutuel.

Les courses de Gramat sont régies par les codes des courses.

Le Pari Mutuel fonctionnera sur l'hippodrome.

Nota. — A l'occasion des courses, la ville de Gramat organise de brillantes fêtes de jour et de nuit.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper les familles Senapière, Estanol, Girma, en la personne de Mme Senapière, décédée à Cahors, à l'âge de 76 ans.

Nous adressons aux familles en deuil nos sincères condoléances.

Nous apprenons, également, avec un vif regret la mort de M. Fouquière, instituteur en retraite, beau-père du sympathique M. Calès, employé à la Société Générale.

Nous adressons à Mme Fouquière, à Mme et M. Calès et à la famille nos bien vives condoléances.

Plainte

M. Ticou, garde particulier, a été l'objet de violences, ces jours derniers, alors qu'il passait sur les quais. Il a porté plainte au Parquet.

Accidents du travail

Un ouvrier des magasins de tabacs en feuilles, Jean Barriéts, 64 ans, demeurant 20, avenue de Toulouse, manipulait sur un cabriolet des balles de tabac, lorsque par suite d'un faux mouvement l'une des roues de ce cabriolet serra fortement le pied et la jambe droite de l'ouvrier, lui faisant une contusion avec plaie contuse superficielle de la crête tibiale et une contusion du gros orteil avec décollement de l'ongle. Une incapacité de travail de 30 jours a été prescrite par M. le docteur Ségala.

En descendant du bois, le nommé Gontrand Cambornac, ouvrier chez M. Vidaillet, carrossier, demeurant rue de la Banque, a fait une chute de trois mètres. Il a été atteint d'une contusion à la cuisse gauche qui nécessitera un repos de 12 jours.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 18 juin 1925

PÊCHE A L'ÉPERVIER

Un propriétaire de Caillac, P..., 59 ans, a pêché à l'épervier dans le barrage de Douelle (partie de la rivière réservée pour la reproduction).

Il est condamné à 30 francs d'amende.

UN MARI FRAPPEUR

Le nommé Jean C..., 55 ans, manœuvre à Cahors, demeurant rue St-Pierre, n'est pas un mari commode.

Quand il n'est pas content de sa femme, il la corrige, et il n'y va pas de main morte.

Ces jours derniers, une scène éclata dans le ménage. Jean C... saisit sa femme et lui administra une correction telle, que la malheureuse eut une côte cassée et que son corps fut, en quelques instants, couvert d'ecchymoses dont elle a souffert pendant plusieurs jours.

Le tribunal condamne le brutal mari à 8 jours de prison avec sursis.

VAGABOND INCORRIGIBLE

Le nommé Cyprien Girma, 46 ans, originaire de Cahors, est un vagabond incorrigible. Pour ce fait, il a subi de nombreuses condamnations qui ont été prononcées contre lui par plusieurs tribunaux.

Il revient s'échouer devant le tribunal de Cahors où il n'est plus un inconnu.

Mais cette fois, le tribunal, pour lui donner un avertissement sérieux et peut-être salutaire, lui inflige une condamnation qui compte pour la rélegation : 3 mois et 1 jour de prison.

Audience du 19 juin 1925

Au mois de février dernier le tribunal pour enfants de Cahors, confiait à un très honorable propriétaire du canton de St-Géry un jeune mineur prévenu de vol et de tentative.

Un beau jour cet enfant, pris sans doute par la nostalgie s'échappa de chez son patron. Des recherches faites aussitôt permirent de le retrouver. Il comparait aujourd'hui pour vagabondage. En raison de son âge le tribunal l'acquitte comme ayant agi sans discernement et le confie au Patronage des mousses de la mer.

Renseignez-vous auprès des Syndicats d'Initiative

L'Œuvre des Syndicats d'Initiative en faveur des belles régions de France, est aujourd'hui unanimement appréciée à sa très haute valeur.

Mais ce qu'on ne peut trop encore dire, c'est qu'elle est précieuse pour ceux qui sont appelés à se déplacer, c'est qu'ils peuvent trouver de précieuses indications, sur tout ce qui intéresse le voyage et le séjour en France, auprès des Syndicats d'Initiative.

Chacun de ceux-ci, en effet, outre sa documentation locale ou régionale, possède aujourd'hui une documentation nationale de premier ordre éditée par l'Union des Fédérations des S. I. avec le concours de l'Office National du Tourisme, en un volume de 1.600 pages : l'Annuaire National des Syndicats d'Initiative qui, par sa richesse en informations classées permet de renseigner pratiquement pour le voyage, l'excursion et le séjour sur les régions de France et leurs stations climatiques, thermales et de tourisme, c'est-à-dire au total sur plus de 3.000 localités d'importance diverse, mais toutes intéressantes à divers titres.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des pharmacies sera assuré le dimanche 21 juin 1925 par la Pharmacie GARNAL

Laboratoire de la Phosphode Garnal
En face le Théâtre — CAHORS

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 13 au 19 juin 1925

Naissances
Morel Casimir, rue P. Wilson.
Dumoulin Marie, Bd. Gambetta, 57.
Richard Jeanne, rue de la Chanterrie.
Cavalié Pierre, à Lamaurinie.
Lacarrière Jacques, rue Nationale, 35.

Publications de Mariage
Vergnes Lucien, mécanicien à Cahors et Cancé Paul, s. p., à Cahors.
Meulet Frédéric, receveur de l'Enregistrement, à Gramat et Layrac
Anne, s. p., à Cahors.
Cézérac Jean, s. p., à St-Henri et Marie Antoinette, s. p., à St-Henri.

Décès
Max Jean, s. p., 75 ans, rue P. Wilson.
Lafon Victor, jardinier, 71 ans, à Englandières.
Mareillac Antoine, cultivateur, 58 ans, rue P. Wilson.

Magot Lazare, s. p., 84 ans, quai de Regourd, 22.
Mabil Jean, cultivateur, 60 ans, rue P. Wilson.
Force Anna, veuve Lherm, s. p., 55 ans, rue P. Wilson.

QUAND VOS CHEVEUX TOMBENT OU BLANCHISSENT !
adressez-vous à
M. POPOVITCH Coiffeur pour Dames
4, rue Maréchal-Foch — CAHORS
qui donne des SOINS SPÉCIAUX et vend aux prix les plus bas toutes marques de parfumerie, brosse, teinture, etc.
Rasoirs et lames GILLETTE et autres
MAROQUINERIE D'ART
— Maison fermée les lundis —

Arrondissement de Cahors

Catus

P. T. T. — Nous apprenons avec plaisir, que par décision ministérielle du 7 mai 1925, notre compatriote, Jean-Louis Garrigues vient d'être nommé facteur à Paris.

Ce jeune fonctionnaire est le fils de Cestlin Garrigon facteur de notre ville, depuis 28 ans.

Nous n'avons pas à faire ici, l'éloge du père et du fils. Tout le monde à Catus apprécie depuis de longues années l'urbanité et surtout l'honnêteté, dont l'un et l'autre ont fait et font preuve journellement.

Au père et au fils, nous adressons nos bien sincères félicitations.

Comice agricole du Lot. — Dans le compte rendu du Congrès tenu par les membres de la Confédération des Vignerons du Sud-Ouest, nous relevons le nom de notre excellent compatriote Jean-Baptiste Lacombe, vice-président du Comice agricole de Catus.

M. Jean-Baptiste Lacombe a été élu vice-président des Vignerons du Lot. Ce choix est des meilleurs, car la compétence et le dévouement de notre ami en matière d'agriculture sont appréciés de tout le monde viticole.

Bach

Chien enragé. — Mme Gaven, du mas de Gaston, mordue par son chien, malade de la rage, est partie pour Paris, à l'Institut Pasteur.

St-Martin-Laboulaye

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Saint-Martin-Laboulaye s'est réuni dimanche 14 juin, à 11 heures, sous la présidence de M. Marre, maire. Tous les conseillers étaient présents.

Il s'agissait de nommer deux délégués au Bureau de bienfaisance en remplacement de MM. Louis Bessac et Henri Calmette.

Ont été désignés à l'unanimité : MM. Henri Péguirou, forgeron, et Gabriel Reuilhes, charron.

Des propositions diverses ont été examinées. Leur solution sera donnée au moment du vote du budget.

Le conseil municipal tiendra une nouvelle séance dimanche prochain 21 juin, à 16 heures, pour établir le budget.

La commission du Bureau de bienfaisance se réunira le même jour, à 14 heures du matin.

Saux

Conscrits Classe 26. — Notre petite commune a l'avantage de compter cette année quatre conscrits qui feront quatre beaux soldats. Ce sont : Ferdinand Cauzit ; Louis Larrie ; Louis Pouzet ; et Marius Mouly.

En 1906 il naquit aussi cinq filles qui se portent aussi bien que les garçons. Deux d'entr'elles sont mariées et l'une, est mère d'un beau garçon, depuis plus

Prayssac
Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche prochain, à 15 heures.
Ordre du jour : Nomination d'un adjoint supplémentaire ; affaires diverses.
— Les commissions de l'hospice et du bureau de bienfaisance se réuniront dimanche matin.

Duravel
Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche 14 juin, sous la présidence de M. Capoulon, maire, pour approuver le compte administratif présenté par la municipalité sortante, aussi pour l'établissement du budget supplémentaire de 1925.

Il résulte de l'examen auquel s'est livré le conseil municipal que la situation financière de la commune n'est pas brillante.
On a pu néanmoins, après avoir voté une somme de 100 francs pour combattre la tuberculose dans le département et, sur l'insistance de M. Georges Rougier, affecter 50 francs au comité des mutilés du département et 50 francs à la Société sportive de Duravel.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Conseil municipal. — Le 16 juin 1925, à 20 h. 30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. le Dr F. Pezet, maire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
Le décompte définitif des travaux d'agrandissement et d'assainissement présenté par l'architecte municipal est approuvé et il est décidé qu'il y a lieu de procéder à la réception définitive.

L'engagement pris par M. Bonnemort, entrepreneur, en vue de la démolition d'un immeuble acquis par la ville est accepté et les travaux devront commencer à bref délai.
Après examen du projet dressé par l'architecte pour l'installation de deux bornes-fontaines, route de Planioles et place des Carmes, le conseil approuve le cahier des charges et le devis estimatif concernant ces travaux et vote les crédits nécessaires à leur exécution.

Le conseil arrête ensuite la liste des personnes admises à l'assistance aux vieillards, à l'assistance médicale gratuite et à l'assistance aux femmes en couches et approuve les budgets de l'hôpital-hospice et du Bureau de Bienfaisance.

Avis favorable est donné à une demande de sursis et à une demande d'allocation militaire.

M. le maire fait remarquer qu'en raison de la fête de l'Assomption le samedi 15 août, la grande foire mensuelle ne pourra être tenue ce jour-là et qu'il y a lieu de choisir une autre date.

Chaque conseiller, désireux d'assurer le succès d'une foire fréquentée non seulement par les habitants des régions voisines mais encore par de nombreux commerçants de régions éloignées, présente son point de vue.

Après une longue discussion, deux dates se trouvent en présence : le vendredi 14 et le lundi 17 (jour de foire d'Assier) et il est procédé à un vote sur cette question. A la majorité, la date fixée est le vendredi 14 août et il est précisé en outre qu'une publicité aussi étendue que possible sera faite par la voie de la presse et par l'apposition de nombreuses affiches.

Le conseil envisage le recrutement d'un nouveau canotonnier et fixe à 350 fr. par mois le traitement qui lui serait alloué. Condition d'âge 30 ans au plus.

Comité des fêtes. — Le Comité des fêtes prévient les personnes qui ont encore des factures à se faire payer de se présenter au plus tôt chez M. Valade, Café de la Halle, trésorier.

Taxe du pain. — Par arrêté de M. le Maire en date du 17 juin le prix de vente du kilo de pain a été porté de 1 fr. 55 à 1 fr. 60 à partir du 18 juin.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Brousse, Place Champollion.

Etat-civil du 12 au 19 juin. — Mariages : Bordas Louis à Baffara Clotilde ; Laborie Auguste à Cayrel Marthe-Emma.

Un malhonnête procédé. — Nous avons relaté, il y a quelques jours, un acte de probité à l'actif de M. Vaysse, facteur des P. T. T., qui avait trouvé et déposé au commissariat de police un portefeuille contenant 150 francs. On ne tarda guère à savoir que le propriétaire était M. Jolivet, employé chez M. Geny, entrepreneur.

M. Jolivet reçut peu après la visite d'un certain B., qui lui dit : « Si c'est toi qui as perdu un portefeuille, tu peux aller le retirer au commissariat, car c'est moi qui l'ai trouvé et je viens de l'y déposer. »

M. Jolivet, après l'avoir remercié lui donna une gratification de 20 fr.

Une enquête ayant été ouverte, B., ne tarda guère à recevoir la leçon que méritait son malhonnête procédé.

Cajarc

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Cajarc est convoqué en session ordinaire de mai pour le dimanche 21 juin, à 17 heures. Nous ne saurions trop engager nos concitoyens à assister à cette séance.

Naissance. — Mme Liauzun, nièce de M. Molinié, plombier-couvreur, vient d'accoucher heureusement d'un magnifique garçon.

Nos félicitations à M. et Mme Liauzun et nos meilleurs vœux pour le nouveau né.

La sécheresse. — La sécheresse qui persiste depuis quelque temps a nu considérablement à la récolte de fraises. Les envois sur Paris n'ont duré que quelques jours, ainsi que ceux faits pour la confiture.
Fort heureusement ceux pour la confection de boissons sont encore en activité.

Bagnac

Obsèques. — Jeudi, à 9 heures, ont eu lieu les obsèques de Mme Roger Condouche, minotier à Cahors, née Augusta Lafage, fille de feu M. Théodore Lafage, quinquagénaire, décédée à l'âge de 27 ans.

Mme Condouche était mariée depuis un an à peine et donnait naissance, il y a un mois à un charmant bébé.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre et a adressé à M. Condouche, à la famille de vives sympathies et de sincères condoléances.

Bédour

Le téléphone. — Depuis mardi, le téléphone fonctionne dans notre commune.

Cambes

Sabotage. — Un automobiliste de Capdenac-gare traversait notre bourg, vers 9 h. du soir, lorsqu'il heurta à un gros obstacle qu'un jeune garçon venait de placer sur la route. Il stoppa et après s'être enquis de l'identité de ce malfaiteur, qui est un pupille de l'assistance publique, le chauffeur déposa une plainte et le jeune garnement a été interrogé par les gendarmes. Espérons qu'un châtiement proportionné à la gravité de son acte et à son jeune âge, le retiendra sur la mauvaise pente où il semble engagé.

St-Céré

Nos écoles. — Nos écoles supérieures ont été inspectées par M. l'inspecteur général de l'Enseignement primaire accompagné de M. le Recteur de l'Académie de Toulouse, de M. l'inspecteur d'Académie de Cahors, et de M. l'inspecteur primaire.
Ces messieurs ont été très favorablement impressionnés par l'inspection de nos établissements d'enseignement qui, par le nombre de leurs élèves et par les succès qu'ils obtiennent aux divers examens, se placent en tête des écoles du département.

Certificat d'études primaires. — Les examens du certificat d'études auront lieu à Saint-Céré le 29 juin, à 7 h. 30, pour les garçons, et le 30 juin, à 7 h. 30, pour les filles.

ON DEMANDE

UN

APPRENTI, présenté par ses Parents

Rétribué de suite

Chez V^o BOUZERAND & BERNÈS

AMEUBLEMENTS

Rue Nationale — CAHORS

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Fêtes de la St-Jean les 27, 28, 29 juin 1925, sous la présidence d'honneur de MM. Davidou, maire de Gourdon ; Planacassagne, sous-préfet ; Fontanille, sénateur et le patronage de la Municipalité avec le concours de la fanfare des « Touristes de Brive », de l'orchestre des « Accordionnistes de la maison Dedenis », de l'Union Musicale Gourdonnaise et de l'Union Sportive Gourdonnaise.

PROGRAMME

Samedi 27 juin. — A 18 heures : réception des sociétés musicales, défilé de la gare aux allées de la République par la fanfare des « Touristes de Brive » ; 21 heures : feu de joie et concert de l'Hôpital, grande retraite aux flambeaux avec le concours des « Touristes » ; 22 heures : sur les allées de la République concert par les « Accordionnistes de la maison Dedenis », grand bal (orchestre sous la direction de M. O. Dupas), illuminations électriques.

Dimanche 28 juin. — 10 h. 30 : défilé des sociétés musicales, concert dans la cour de l'Hôpital, concert par l'orchestre des « Accordionnistes Dedenis » (boulevard de la Sous-Préfecture) ; 14 h. 30 : défilé en musique et ouverture de la Grande Fête Aérostatique dirigée par M. Raoul Pitault, pilote breveté de l'Aéro-Club de France, agréé par le Ministère de la Guerre, gonfiement et ascension d'un aérostat (500 m³) monté par un pilote breveté de l'Aéro-Club de France (matériel de 1^{er} ordre permettant d'effectuer les ascensions par n'importe quel temps), pendant le gonfiement (lancement de ballons d'essai, ballons pilotes, sujets grotesques, courses de ballons, etc.) ; grand festival musical, entrée générale à 2 francs, gratuite pour les enfants ; 18 heures : concert par l'Union Musicale sur les allées de la République ; 22 heures : brillant feu d'artifice de la maison Roggeri de Paris, retraite aux flambeaux, illuminations (couleurs) ; 22 h. 30 : grand bal de nuit (orchestre de 20 musiciens sous la direction de M. O. Dupas).

Lundi 29 juin. — Dans la matinée : jeux divers ; 15 heures : Fête Sportive sous le patronage de l'Union Sportive Gourdonnaise : courses pédestres ouvertes à tous courants (engagement 1 fr.), 100 m., 1.000 m., nombreux prix ; courses de bicyclettes sous le règlement de l'U. V. F. (engagement 3 fr.), locale ; pour amateurs non licenciés (cinq tours de ville), prix : 30, 20, 10 fr. ; internationale demi-tour (cinq tours de ville, classement chaque cinq tours), prix 150, 75, 50, 25 fr. ; l'Union Musicale se fera entendre pendant la fête sportive, entrée générale 2 francs, gratuite pour les enfants ; 21 heures : fête de nuit, bal, illuminations.

Nota. — Le Public pourra se munir à l'avance, dès le dimanche matin, au Commissariat de Police, de cartes d'entrée à la fête aérostatique.

Le Comité.

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Meulet qui sera ouverte lundi prochain, 22 courant, pour assurer le service.

Les boulangers. — Le Syndicat des boulangers de l'arrondissement de Gourdon donnera un banquet dans notre ville, demain dimanche, à midi, au restaurant Chaumet, situé au pied de la butte Montmarthoise.

Y sont invités : MM. Fontanille,

Malvy, Davidou, Planacassagne, sous-préfet.

Administration municipale. — M. Davidou, maire, vient de prendre un arrêté, qui a été approuvé par M. le préfet du Lot, par lequel il répartit les divers services municipaux entre ses 4 adjoints.

M. Gibert, de Costeraste, est spécialement chargé de tout ce qui concerne nos quatre sections : Costeraste, Lafontade, Prouilhac et Saint-Romain.

Cette répartition nous paraît très heureuse et de nature à donner un plus grand rendement dont profitera notre ville et la population tout entière.

Election cantonale. — M. le Dr Fontanille, Sénateur, Conseiller général, dont l'élection cantonale est soumise au renouvellement le 19 juillet prochain, a commencé sa tournée électorale, dimanche dernier, dans le canton de Gourdon.

Dans toutes les communes, il a eu de nombreux auditeurs et a été reçu avec une vive sympathie qui montre la large place qu'il occupe dans notre canton.

Il n'aura certainement pas de concurrents, et son élection est certaine à une forte majorité.

Rocamadour

Illustre visiteur. — Le maréchal Pétain, en tournée d'inspection, a fait un arrêt, le dimanche 7 juin, et a visité Rocamadour.

Alvignac

Une adresse. — Le conseil municipal d'Alvignac a voté l'adresse suivante :

« Les membres du conseil municipal d'Alvignac, réunis hors séance, sous la présidence de M. Favre, maire :

« 1^o Expriment au gouvernement, soutenu par nos représentants, leur attachement profond à l'idéal républicain poursuivi depuis le 11 mai 1924 par les cabinets de MM. Herriot et Painlevé ;

« 2^o Adressent à leurs représentants à la Chambre et au Sénat et dans les conseils cantonaux, l'assurance de leur vive reconnaissance pour la marque d'intérêt dont la commune d'Alvignac a été l'objet récemment, à propos de son adduction d'eau et pour les démarches faites en vue du classement officiel d'Alvignac-Miers comme station hydrominérale.

« Ont signé : MM. Fabre, maire, Verme, adjoint, Darnis, Carbois, Daubet, Arnal, Brel, Bouat, Causat, Malevergne, Henri Fabre, Malvy. »

Carluet

Accident. — M. Julien Delpech faisait sa tournée de facteur, lorsque arrivé au « Roc du Levrau », il fut pris en écharpe par un auto, et projeté sur le talus. Il reçut à la tête plusieurs contusions graves, qui pourtant ne mettent pas sa vie en danger.

Ginouillac

Mort tragique d'un homme d'équipe. — Mercredi soir, 17 juin, Aristide Candaille, homme d'équipe à la Compagnie d'Orléans, à Rodez, détaché à la gare de Viviez, venait d'accrocher des wagons à un train de marchandises quand son pied fut pris entre deux rails. Une partie du train lui passa sur la jambe et la lui sectionna au dessus du genou.

Malgré les soins immédiats qui lui furent donnés, la victime a succombé. Candaille, âgé de 28 ans, était originaire de Ginouillac (Lot). Il laisse une veuve et deux enfants en bas âge.

St-Denis-près-Martel

Le maréchal Pétain. — Le maréchal Pétain s'est arrêté à St-Denis-Martel. Accompagné de plusieurs officiers de son état-major, il fit une rapide excursion au Puy-d'Issoud, et repartit immédiatement après pour Paris. Une foule nombreuse vint à la gare saluer l'illustre soldat.

L'Hôpital-St-Jean

Fête locale. — La fête de l'Hôpital-Saint-Jean aura lieu les 20, 21 et 22 juin. Voici le programme : Samedi 20 juin. — A 14 heures, ouverture de la fête par des salves d'artillerie, tour de ville en musique ; à 20 heures, retraite aux flambeaux, ouverture du bal de nuit.

Dimanche 21 juin. — Réveil en musique, salves d'artillerie ; à 10 heures, aubade à la municipalité, concerts ; à 10 h. 30 distribution de souvenirs aux jeunes filles de la classe, tour de ville en musique, apéritif-concert.

A 14 h., ouverture du bal, grande cavalcade travestie, défilé en musique ; à 15 heures jeux divers, exhibitions sportives, courses pédestres régionales, cross-country ; à 16 heures, grande course cycliste, nombreux prix ; à 17 heures, dépouillement du scrutin des divers concours de beauté et d'amabilité, visite en musique aux élus ; à 18 heures, départ d'un ballon ; à 20 heures, grand bal champêtre, bataille de confetti, feu d'artifice.

Lundi 22 juin. — Grande foire et continuation de la fête. Le comité ne répond pas des accidents.

Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Salviac

A l'Abattoir. — Le conseil municipal, dans sa dernière séance, a décidé que le terrain vague séparant l'abattoir de la route serait nivelé et clôturé. Nous applaudissons à cette décision opportune. Il nous paraît utile que ces travaux ne soient exécutés qu'après l'abattoir lui-même.

Ces réparations s'imposent, au

nom de l'hygiène, et de l'intérêt de tous, il importe que l'abattoir soit aménagé sans retard.

Dégagnac

Toiture écroulée. — La toiture d'une maison, sise sur le côté haut de notre belle place, dont la commune était naguère locataire et où était installée la seconde classe de l'école des filles, s'est effondrée dans un fracas épouvantable, enfonçant ou endommageant les planchers des divers étages.

Il est heureux pour la commune, au point de vue des responsabilités, que le propriétaire de l'immeuble ait refusé de renouveler le bail.

Mais n'y a-t-il pas d'inconvénients pour les enfants que, faute de trouver un centre local, on ait réuni dans une même salle, pour aussi spacieuse qu'elle soit, les élèves des deux classes ?

Souhaitons que la nouvelle municipalité prenne, au plus tôt, toutes les mesures utiles pour faire cesser cet état de choses.

Souillac

Classe 1926. — Jeunes gens de la commune appartenant à la classe 1926 : Félix Lespinasse, Adolphe Marmiesse, Jean-Baptiste Dumont, Antoine Darnis, Louis-Jean Vergne, Louis-Jean Maledent, Clovis Manet, Auguste François, Pierre Séraudie, Fernand Bailles, Camille Peyronnet, Louis-Jean Monteil, Charles Sclafert, Abel Leymarie.

Concours de tir. — Résultats du concours de l'U. S. S. :

1^{er} prix, M. Bros, une bicyclette ; 2^e, M. Messonnier, un service à fumeur ; 3^e, M. Rougué, un réveil ; 4^e, M. Lacombe, un coupe-papier ; 5^e, M. de Murel, une boîte de cigares ; 6^e, M. Dilos, un service à liqueur, une bouteille « Faisans » ; 7^e, M. Sclafert, un étui à cigarettes ; 8^e, M. Sanfourche, une boîte de biscuits, etc.

Pinsac

Pigeon-voyageur s'est arrêté chez M. Planiol, au Bastil ; il porte à une patte un anneau sur lequel est gravé l'inscription suivante : 26-L-2672-Limoges-France. Il avait été blessé, croit-on, par un oiseau de proie ; mais sa blessure est en voie de guérison. M. Planiol le soigne avec sollicitude.

Dernière heure

Chambre des Députés

Séance du 19 juin 1925

La Chambre discute les interpellations sur la politique du blé. M. Mandrillon précise la fermeture du marché des blés, l'emploi des succédanés dans la fabrication du pain, notamment de la farine de pomme de terre, la déclaration des quantités de blé récoltées, et la taxation pour 5 ans par le Gouvernement du prix de vente du blé.

M. Triballeu dénonce les méfaits de la spéculation, qui s'exerce aux dépens des producteurs. Il demande que l'Etat prenne le monopole des importations et fixe un prix maximum du blé à la production.

M. Jacquy demande au Gouvernement de s'employer à faire défricher toutes les terres qui peuvent être ensemencées. La suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

M. Doriot demande à interpellier le Gouvernement sur les affaires du Maroc. M. Briand demande le renvoi à la suite. Il déclare que, dès qu'il plaira à Abd-el-Krim de manifester des intentions de paix, le Gouvernement français ne manquera pas à son devoir. Mais ce n'est pas en entretenant au Maroc une éternelle et terrifiante propagande que les communistes parviendront à amener Abd-el-Krim à demander la paix.

M. Doriot déclare qu'Abd-el-Krim aurait demandé à l'Angleterre, qui s'y serait refusée, de s'entremettre en vue de la paix.

Le renvoi à la suite de l'interpellation Doriot est prononcé par 525 voix contre 32.

Sénat

Séance du 19 juin 1925

M. Bluyens demande à interpellier le Gouvernement sur les affaires du Maroc. M. Steeg, garde des sceaux, déclare que M. Painlevé doit venir à la Commission sénatoriale s'expliquer mardi. La discussion de l'interpellation viendra donc après cette audition. M. Bluyens accepte l'ajournement.

Le Sénat discute le projet adopté par la Chambre portant prorogation du délai d'application de la loi du 24 décembre 1924, tendant à assurer dans des conditions plus favorables l'approvisionnement en blé, farine et pain.

MM. Donon, Milliers-Lacroix appuient le projet.

M. Durand, ministre de l'Agriculture, soutient également le projet, qui est voté.

Le Sénat discute une proposition de loi adoptée par la Chambre et qui a pour but de faciliter l'admission dans les syndicats intercommunaux de communes appartenant à des départements limitrophes.

Le projet voté par la Chambre est adopté.

Demandez

LES CORDES EN BOYAUX GARANTIES

faites pour tous instruments de musique

BOYAUX POUR RAQUETTES

(tennis)

Boyaux pour Charcuterie

Jules WEBER

FABRICANT

Avenue de l'Abattoir — CAHORS

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

ABD-EL-KRIM CONTINUE !...

Le correspondant du Daily Mail à Fez télégraphie qu'Abd-el-Krim a récemment tenu un Conseil de guerre pour décider s'il fallait déclencher une offensive générale ou continuer le système actuel en attaquant les points faibles en raison de la possibilité d'une action franco-espagnole.

Il fut décidé que le système actuel serait continué avec l'intensification de la propagande pour soutenir les tribus qui participent à la guerre.

L'Amérique pour l'isolement

De Washington : Le Président Coolidge ne prévoit pas que les Etats-Unis puissent prendre des engagements en connexion avec le pacte de sécurité, estimant que les Etats-Unis ne peuvent pas garantir que l'Allemagne tiendra ses engagements.

Le pacte de sécurité vu de Londres

De Londres : Une partie de la presse anglaise d'aujourd'hui s'attache à discuter certaines hypothèses pour prouver que le pacte envisagé peut entraîner l'Angleterre dans une guerre continentale.

L'expédition d'Amundsen

D'Oslo : Le météorologiste de l'expédition d'Amundsen déclare que le voyage aérien fut superbe. Les observations scientifiques faites dans la région inconnue sont extrêmement importantes.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur François SEANAPIER ; Mademoiselle Hélène ESTANOL ; Madame veuve ESTANOL ; Mademoiselle Amélie ESTANOL, à Paris ; Madame et Monsieur Théophile ESTANOL et leur famille ; Madame et Monsieur GIRMA, à Paris, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame SEANAPIER

née Marie-Conception ESTANOL

décédée à l'âge de 76 ans et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu, le dimanche 21 juin, à 6 heures moins 1/4, en l'Eglise Saint-Ureïsse.

Réunion à la maison mortuaire, 7, rue Donzelle.

VERSEZ UN FLACON

de Quintonine dans un litre de vin rouge de table ordinaire, vous obtiendrez le meilleur vin fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs, les os et tout l'organisme en général. Le flacon 3 fr. 25.

Pharmacie Orliac à Cahors.

ATTENTION !...

LOCATION

pour TOURISME et VOYAGES DIVERS

en TAXI, COUPÉ, TORPÉDO, etc...

à PRIX RÉDUITS

S'adresser à :

F. FOURGOUIS

95, BOULEVARD GAMBETTA, 95

CAHORS

Café du Midi

TELEPHONE : N° 110

MEUBLES

E. COMBROUSE Fils

(Ancienne Maison CAPMAS)

3, rue Maréchal-Joffre, — CAHORS

Grand choix de Meubles en tous genres, Chambres à coucher, Salles à manger, Buffets de cuisine, Buffets vitrine, Lingères, Armoires à glaces, Lits bois, Lits fer et cuivre, Sommier, Matelas, Chaises, Fauteuils, Glaces encadrées, Fourneaux de cuisine, etc., etc...

A des prix défiant toute concurrence

LA PROSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remède efficace de Foie et Meris

Prix du flacon : 45 francs

UN SEUL MODELE DE FLACON

GRANDEUR UNIQUE

Se vend dans toutes les Pharmacies

ON DEMANDE

DES OUVRIÈRES

A L'ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL

Avenue de l'Abattoir

Travail assuré toute l'année

HERNIE

Grâce aux célèbres Appareils sans Ressort à

COMPRESSION SOUPLE

de M. GLASER le grand spécialiste de

la hernie, inventeur d'un appareil et souvent mo-

deux n'est plus désormais qu'un vain mot.

Sanctionnés officiellement par le Corps Mé-

dical, le 5 juillet 1923, ces nouveaux appareils

appliqués à des milliers de blessés réalisent

chaque jour des prodiges et procurent à tous

ceux qui les ont adoptés la SECURITE, la

Bibliographie

L'OPINION

Journal de la Semaine
Paraissant tous les Samedis
7 bis, Pl. du Palais-Bourbon, Paris, VIIe arr.

Editorial. — Ce qu'on dit. — Affaires extérieures: Occident et Orient: Jacques Chastenet. — Affaires intérieures: La question d'argent: Maurice Colrat; les forces politiques de la France (Picardie); Trygde. — Affaires économiques: la situation économique de l'Autriche: Max Hermand. — Notes et figures: Pierre Louys; A. de Bersaumont; L'automobile aux Etats-Unis: R. Bourget-Paileron. — Littérature: Ce qu'on lit. — Théâtre: Lucien Guilly; Elie Rey. — Armée et Marine: guerre longue et guerre courte: J. M. Bourget. — Beaux-Arts et Curiosité: Cinquante ans de peinture française: Bernard Colrat. — Mémoires et Documents: Jean-Jacques Rousseau, ou le saint de la nature: Jacques Maritain. — Gastronomie: Cuisine provençale. L'Anchofado Croze: Austin de Croze. — Sports: Compliments à des Français: Marcel Berger. — Journaux et Revues. — « Connaissance de l'Est », bois de Jacques Boullaire.

LA NATURE

Les journaux parlent à chaque instant de cambriolages de coffres-forts qui deviennent de plus en plus fréquents. La Préfecture de Police a relevé tous les outils laissés sur les lieux et a pu connaître ainsi toutes les pièces des attrails des cambrioleurs. Leur examen est intéressant, non seulement parce qu'il prouve l'habileté, l'audace, les connaissances techniques de certains de ces voleurs, mais surtout parce qu'il permet aux constructeurs de coffres-forts de parer aux procédés d'attaque les plus fréquemment employés. C'est à ce titre que La Nature, dans un article très documenté et abondamment illustré, décrit l'attrait de ces cambrioleurs.

Les appareils de T. S. F. deviennent de plus en plus perfectionnés. Les superhétérodynes et les superrégénérateurs sont le dernier état, le plus complexe et le plus intéressant, des postes d'écoute radiophonique pour amateurs. Trouvés il y a quelques années seulement, ils ont déjà subi maintes améliorations et La Nature fait connaître leurs derniers montages, ceux qui permettent d'entendre le plus grand nombre de postes d'émission.

Dans le Midi, M. Maroger a réalisé un mode de culture rationnelle et intensive de la vigne qui se signale par son économie et son énorme rendement. Il emploie fort peu d'engrais, mais beaucoup de façons légères et superficielles du sol pour l'aérer et y renfermer l'eau et il conduit ses pampres sur des palissades leur assurant le maximum d'air et de lumière. Les résultats sont si remarquables que la technique de M. Maroger devrait être connue et appliquée par tous. C'est à ce but que répond l'étude publiée par La Nature.

Le Supplément de ce numéro est, comme toujours, des plus variés et intéressants. On y trouve des informations scientifiques, la description d'appareils nouveaux, une étude sur la pêche préhistorique, l'analyse de derniers livres parus et une correspondance avec les abonnés riche en renseignements pratiques de toutes sortes.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Rétablissement des billets d'excursion à prix réduit

En vue de faciliter le tourisme sur son Réseau, la Compagnie d'Orléans rétablit à titre d'essai, du 20 juin au

30 septembre 1925, des billets individuels d'excursion à itinéraires fixes en 1° et 2° classes, avec facultés d'arrêt pour les régions ci-après:

- 1° de Paris à la Vallée de la Loire, au Croisic et retour;
2° Côte Sud de Bretagne;
3° Auvergne, Haut-Quercy, Périgord;

4° Limousin, Haut-Quercy, Périgord.

Réduction de 30 0/0 en 1° classe et de 25 0/0 en 2° classe.

Validité: 33 jours, avec faculté de prolongation de deux fois 30 jours pour les 1° et 2° circuits qui desservent des stations balnéaires et sans faculté de prolongation pour les 3° et 4° circuits.

Il est délivré pour les 2°, 3° et 4° itinéraires, au départ de toutes les gares du Réseau d'Orléans, des billets spéciaux complémentaires à prix réduit, de 1° et 2° classes, pour gagner ou quitter leurs points d'accès.

Pour plus amples renseignements, consulter: les gares et stations; Agence de la Cie d'Orléans, 16, Boulevard des Capucines; le Bureau de Renseignements, 126, Boulevard Raspail, à Paris.

Circuits Automobiles dans le HAUT-QUERCY et le BAS-LIMOUSIN

du 14 juillet au 30 septembre 1925

Au départ de ROCAMADOUR (Gare) départ 10 h. — Retour 19 h. — Prix du transport: 35 fr. par place.

Circuit I. — Lundi, mercredi, vendredi.

Rocamadour (gare), Grottes de Lacave, Belcastel, Souillac, Creysse, Martel, Cirque de Montvalent, Rocamadour.

Circuit II. — Mardi, jeudi, samedi. Rocamadour (gare), Alviçnac, Gor-

ges l'Autoire, Grottes de Presque, Château de Montal, St-Céré, Château de Castelnaud-Bretenoux, Loubressac, Gouffere de Padirac, Alviçnac, Rocamadour.

N.B. — Le jeudi le circuit a lieu dans le sens inverse.

Au départ de BRIVE (Gare) Départ 10 h. 30. — Retour 19 h. — Prix du transport: 35 fr. par place.

Circuit A

Tous les jeudis. Beynat, Argental (déjeuner), Beaulieu, Meyssac, Collonges, Turenne.

Circuit B

Tous les samedis. Objat, Juillac, Pompadour (déjeuner), Chartreuse du Glandier Vigois, Uzerche, Donzenac.

Circuits Automobiles dans le PERIGORD

du 14 juillet au 30 septembre 1925

1° Au départ des EYZIES La capitale préhistorique de France

Départ 13 h. — Retour 18 h. Vallée de la Vézère

Les mardis et jeudis, et le samedi 15 août. — Prix du transport: 15 francs.

Abri du Cap Blanc, Montignac, Thonac, St-Léon, La Roque-St-Christophe, Le Moustier, Tursac, Les Eyzies, Laugerie-Haute.

Vallée de la Dordogne Les mercredis et dimanches. — Prix du transport: 18 fr.

Campagne, St-Cyprien, Beynac, La Roque-Gageac, Domme, Carsac, Sarlat.

2° Au départ de PÉRIGUEUX

Les jeudis et dimanches, ainsi que le mardi 14 juillet et le samedi 15 août. Prix du transport: 16 francs.

Départ le jeudi à 13 h. et le diman-

che à 10 h. 15. — Retour 17 h. 45. Vallée de la Dronne Château-L'Evêque, Brantôme, Bourdeille, Bussac, Chancelade.

LIVRET-GUIDE OFFICIEL

(Edition du Service d'Etat au 5 juin 1925)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans vient de rééditer son Livret-Guide Officiel illustré, comprenant notamment l'horaire complet des trains au 5 juin 1925.

Rappelons que ce Guide très artistiquement présenté contient de nombreuses photographies, ainsi que tous les renseignements indispensables aux voyages d'Affaires et de Tourisme.

Il est mis en vente dans les principales gares du réseau au prix de deux francs cinquante centimes (2 frs. 50) l'exemplaire.

Ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 3 fr. 40 en mandat-carte ou timbres-poste, au Service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, à Paris (13°).

Hôtel des Ventes

4, rue Blanqui, à CAHORS

Les Agrandissements de l'Hôtel des Ventes étant terminés, allez visiter, vous y trouverez un grand choix de Meubles d'occasion en très bon état. Actuellement un lot intéressant de grandes Bibliothèques, Commodes, Lingères, Buffets-vitrines, Tables à rallonges, etc. Trés belle Chambre Renaissance noyer massif, Armoire à glace deux portes, Lit de milieu, Sommier, Table de nuit et très belle Psyché. Grand choix de Cuivres, Fontaines, Chaudières, Payrolles, Plats en étain et Ecuelles, Coffres-forts toutes dimensions.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

DE CAHORS

FAILLITE du sieur Fernand MARTY Forgeron et maréchal-ferrant demeurant à Fraissinet-le-Gélat

Convocation des Créanciers pour Concordat ou Contrat d'union.

Messieurs les créanciers de ladite faillite, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées sont invités à se rendre:

Le trente juin prochain jour de mardi, à treize heures trente, En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour entendre le rapport qui sera fait par le syndic sur l'état de la faillite dont s'agit, — sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu; — délibérer, séance tenante, sur les propositions qui pourront être faites par le failli pour obtenir le Concordat et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du Syndic.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article cinq cent quatre du Code de Commerce.

Le Greffier, E. MANEYROL.

Salle de Vente

CAHORS, 62, rue Emile-Zola

ACHAT ET VENTE DE MEUBLES et BIBELOTS Anciens

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE de la dame Veuve BONNET, draps et pantoufles à Cahors

1. Cours Vauis et 2. Place St-Georges.

« prise, la dite dame, comme tutrice de ce de Jeanne et André BONNET, « ses deux enfants mineurs, et « en tant que de besoin, en son « nom personnel. »

Convocation des Créanciers pour production de titres et vérification des créances.

DEUXIEME ET DERNIER AVIS

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créances, sont prévenus que la dernière assemblée pour la vérification des créances doit avoir lieu:

Le trente juin prochain, jour de mardi, à onze heures.

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

En conséquence, ils doivent remettre, avant cette époque, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur papier libre, indicatif des sommes par eux réclamées, entre les mains de Monsieur L. ROUSSEAU, liquidateur définitif de la dite liquidation, ou entre les mains du GREFFIER du Tribunal de Commerce.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article treize de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier, E. MANEYROL.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le Gérant: A. COUESLANT.

Etude de Maître SERINDOU, avoué à Figeac, rue Séguier Successeur de M. ALANCHE et BODIN

VENTE de Biens de Mineure Sis à LISSAC, Canton Ouest de Figeac

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal Civil de Figeac, au Palais de Justice à Figeac, pardevant Monsieur DUPUY, Juge commis à cet effet le VENDREDI DIX-SEPT JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-CINQ, à QUATORZE HEURES.

On fait savoir à qui il appartiendra: Qu'en exécution d'un jugement rendu sur pied de requête, par le Tribunal civil de Figeac, en chambre du conseil dudit Tribunal, à la date du dix-neuf février mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, Il sera:

Aux requête, poursuites et diligences de Madame Lucie-Marie FRANQUES, sans profession, veuve en premières nocces de Monsieur René-Louis TABOURNEL, épouse en deuxième nocces de Monsieur Joseph COUVES, mineur, et de ce dernier, demeurant ensemble à la Forézie-Haute, commune de Firmes (Aveyron), « agissant, Lucie-Marie FRANQUES et Joseph COUVES, comme tutrice et co-tuteur de la mineure Lucienne TABOURNEL, issue du mariage de la dame Lucie-Marie FRANQUES avec feu René TABOURNEL, sus-nommé, nommés à ces fonctions par délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue sous la présidence de Monsieur le juge de paix du canton ouest de Figeac, à la date du vingt-quatre janvier mil neuf cent vingt-cinq, enregistré »;

Ayant Maître SERINDOU pour

avoué constitué près le Tribunal civil de Figeac, y demeurant, rue Séguier. En présence de Monsieur Fernand TABOURNEL, cultivateur, demeurant à Péligris, commune de Lissac, « pris en qualité de subrogé-tuteur de la mineure Lucienne TABOURNEL, sus-nommée »;

N'ayant pas d'avoué constitué, Procédé le VENDREDI DIX-SEPT JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-CINQ à la vente et adjudication, au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, par devant Monsieur DUPUY, juge au Tribunal civil de Figeac, commis à cet effet, à l'audience des criées dudit Tribunal, au Palais de Justice, à Figeac, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION DES Immeubles à vendre

PREMIER LOT

Un enclos, sis à Montazel, com-

mune de Lissac, d'une contenance de dix-neuf ares, quarante centiares, figurant au plan cadastral de la commune de Lissac sous les numéros huit cent dix-sept et huit cent dix-huit, section A, composé d'une construction, comprenant une maison d'habitation, composée d'une cuisine et de trois chambres, d'une grange, d'une étable, d'une cave, d'un hangar et d'un grenier, avec terre ou jardin, à côté, le tout d'un seul tenant, confrontant dans son ensemble à route de Lissac à Camburat, à propriétés Rouget, Tandy, Pitot, Delpy et Roumégoux.

Mise à prix: cinq mille francs, ci... 5.000 fr.

DEUXIEME LOT

Un immeuble, en nature de terre labourable, appelé « La Pinte », sis dans les dépendances du lieu de Montazel, près et commune de Lissac, porté au plan cadastral de ladite commune sous les numéros sept cent quatre-vingt-quatre partie et sept cent quatre-vingt-cinq, section A, pour une contenance de

quarante-sept ares, seize centiares, confrontant dans son ensemble à route de Lissac à Camburat, chemin d'exploitation, propriétés Delpy, Besse et Foussac.

Mise à prix: mille francs, ci... 1.000 fr.

TROISIEME LOT

Un immeuble en nature de terre et friche, appelé La Fallière ou « Les Tessonnières », porté au plan cadastral de la commune de Lissac sous les numéros cinq cent soixante-dix-neuf, cinq cent quatre-vingt-un, cinq cent quatre-vingt-deux et cinq cent quatre-vingt-trois, de la section A, pour une contenance de quatre-vingt-sept ares, cinquante centiares, confrontant dans son ensemble à chemin public et propriétés de Marie Balat, Moussié, Carrié, Fernand Tabournel et Roudergues.

Mise à prix: huit cents francs, ci... 800 fr.

QUATRIEME LOT

Un immeuble, en nature de terre

et friche, appelé « La Fallière », porté au plan cadastral de la commune de Lissac sous les numéros cinq cent neuf et cinq cent dix, de la section A, pour une contenance de quarante-trois ares, quatre-vingts centiares, confrontant dans son ensemble à chemin de trois côtés et à propriété Pradel.

Mise à prix: quatre cents francs, ci... 400 fr.

Le cahier des charges, dressé par Maître SERINDOU, avoué, pour parvenir à la vente, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac, où tout le monde peut en prendre connaissance sans frais.

Les frais faits pour parvenir à la vente seront payés par les adjudicataires en diminution de leur prix; au cas de surenchère du sixième dans les délais prévus par la loi, les frais de surenchère seront payés en diminution du prix à concurrence de la somme existant entre la première et la seconde adjudication et le surplus, s'il y en a, sera payé exclusivement par l'adjudicataire sur surenchère.

Avertissement est donné à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales sur les biens mis en vente, d'avoir à les requérir avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Fait et rédigé en l'étude, à Figeac, par l'avoué soussigné poursuivant la vente, le dix-huit juin mil neuf cent vingt-cinq.

Signé: SERINDOU, avoué.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Maître SERINDOU, avoué poursuivant, en son étude, sise à Figeac, rue Séguier.

un funiculaire qui transporte des touristes par milliers, durant la belle saison — particulièrement chaude et splendide cette année. Jocelyne n'avait pas eu la prétention de se cloître dans un ermitage. Mais elle avait réduit au minimum ses chances de rencontre avec les Parisiens, qui ne séjournent guère au Riffel. Et elle ne pensait pas que Robert eût ni l'intention ni la possibilité de venir en Suisse.

« Non », lui disait-elle avec une gaieté un peu émue. « Je ne prévoyais rien de ces coïncidences. D'ailleurs, je prenais certaines précautions. Je ne me risquais jamais aux stations du funiculaire. Or, vous savez, Robert, comment nos chers compatriotes goûtent la montagne. Ils arrivent à Zermatt, s'empilent dans le train à crémaillère, sautent de wagon au Gornegrat, font trois petits tours, et puis s'en vont. Ils peuvent supporter deux jours de voyage avec le retour, de Genève ou de Montreux, pour « avoir vu cela », parce que c'est un site classé. Mais vingt minutes leur suffisent pour recueillir le fruit de leurs peines. Quelquefois, à la fin de l'après-midi, entre la dernière montée et la dernière descente du funiculaire, ils n'ont même pas le temps de gravir le raidillon du point de vue. Ça leur est égal. Ils dégringolent gaiement. Pensez donc!... coucher là-haut, même dans un confortable hôtel... Ils trouveraient ça « rasoir ». Le silence de la nuit... là, Robert. Le silence... A trois mille

mètres... Au-dessus du monde, au-dessus des derniers arbres, des derniers brins d'herbe, au-dessus de la vie... Sa voix sombra. Elle se tut. Et tous deux l'écouèrent, ce silence. Il s'étendait, partout, sur l'immobile armée des montagnes. Elles le portaient, recueillies, tel qu'un fardeau sacré. Elles l'offraient à l'infini bleu qui se penchait vers elles, comme seul digne d'être offert par la terre ignorante et troublée à l'inconcevable au-delà. Il était tellement dominateur, ce silence, qu'il semblait filtrer à travers les sens jusqu'à l'âme pour la submerger de son onde impérieuse. Il la baignait de stupeur, l'enivrait de calme. Ivresse étrange, détachée des choses d'en bas, sans analogie avec les autres ivresses, avec les transports du plaisir, de l'orgueil ou de l'illusion.

Robert et Jocelyne, de l'endroit où ils avaient atteint, n'apercevaient plus aucun vestige de vie, ni humaine, ni végétale. La jeune fille, dès que son ami l'avait rejointe, s'était instinctivement détournée du sentier, d'ailleurs si peu suivi. Elle l'amenait précisément à un point de vue qu'elle aimait, parce que rien n'y indiquait le voisinage du funiculaire et des hôtels. C'était une crête surplombant à pic le glacier du Gorn. Le blanc fleuve pétrifié déroulait, à une cinquantaine de mètres au-dessous d'eux, sa nappe, dont les remous se contractaient entre deux rives rétrécies par les moraines.

(A suivre)

Fouilleton de « Journal de Loi » 44

NIETZSCHÉENNE

PAR Daniel LESUEUR

X

« Vous!... Vous!... Comment est-ce possible?... » s'écria Jocelyne.

Surprise absolue, sincère. Mais surprise tellement délicate que la jeune fille n'en put dissimuler le ravissement. Elle haleta, pâlit. Sa bouche frémit, ses yeux moururent, puis brillèrent de nouveau sous un voile de larmes.

Robert étendit le bras, croyant la voir défaillir.

« Vous ne m'attendiez pas? » murmura-t-il.

Elle renversa un peu le buste sur ce bras, qui la soutint. Elle regardait le jeune homme, sans parler, sans se lasser. Dans l'excès de son émotion, d'autres larmes vinrent, firent rouler les premières sur ses joues. Elle n'y prit pas garde. Elle contemplait son ami. Et mille sentiments nuaient tour à tour ses yeux, aux prunelles d'un vert incertain poudré d'or, comme les tendres fleurs du réséda.

« Jocelyne!... oh! Jocelyne!... » soupira Clérioux.

Il resserrait doucement le bras. Il

avançait l'autre, allait refermer l'étreinte. Mais celle qu'emprisonnait son geste tremblant s'effara. Quel danger pour tous deux dans le trouble qu'elle laissait voir! Bien que ce trouble eût été foudroyant, incoercible, elle s'en voulait comme d'une faute consciente.

Impossible pourtant de dissimuler la joie qu'elle sentait irradier de sa personne. Mais elle pouvait donner en partie le change, appeler au secours de son exaltation la splendeur des choses, le site exceptionnel. Se reprenant à la sollicitation vertigineuse, sa meilleure sauvegarde fut le sublime refuge. Ne lui demandait-elle pas l'apaisement, la sagesse, depuis deux semaines?

« Vous faire admirer cela avec moi... Quel bonheur!... » s'écria-t-elle.

D'un geste, il désignait autour d'eux l'immensité des espaces, la houle infinie des montagnes. A cette altitude de trois mille mètres, le plus formidable panorama des environnants.

Depuis le commencement de juillet, Mlle Monestier avait quitté Paris. On était à la fin d'août. Les lettres de Robert la suivaient à Divonne, où elle prétendait faire une cure de repos, puis à Vevey, où elle accepta une invitation chez des amis. Mais la correspondance dut cesser lorsque Jocelyne vint ici, à l'hôtel du Riffel, — au Riffel, comme disent tout simplement les alpinistes. Elle s'y retira sans laisser son adresse.

Le jeune industriel, à cause de la réorganisation de son usine, de ses nouvelles responsabilités, ne pouvait, cet été, s'absenter plus de quelques jours à la fois. Il avait donc installé sa famille dans une villa de Montmorency, louée pour la saison. De là, il se trouvait encore plus près d'Eaubonne que durant l'hiver, quand il y allait de la rue de Courcelles. Ne pas quitter les environs de Paris, c'était aussi ne pas quitter le voisinage de Mlle Monestier, ne pas perdre l'habitude, trop bien prise, de la rencontrer souvent, soit chez elle, où elle le recevait avec une liberté fière, soit au hasard des occupations philantropiques de Jocelyne, dont la plupart, par la régularité des jours et des heures, prélaient aux faciles rendez-vous.

Le moment vint où Mlle Monestier, pour sa santé, ou pour des raisons sur lesquelles elle ne s'expliqua pas, trouva nécessaire de quitter le chaud Paris estival. Rien de plus naturel. Ce qui pouvait le paraître moins, c'est que, depuis une quinzaine, elle était venue seule avec sa femme de chambre, s'installer au Riffel, sans en aviser personne, sans donner son adresse à aucune de ses amies, pas même à Huguette de Gessenay. Et, bien entendu, pas à Nauders, malgré la nécessité de ses rapports constants avec celui qui était non seulement son administrateur, son banquier, son caissier, mais l'intermédiaire entre elle et les clients de ses anonymes bonnes œuvres.

« Pourquoi cette fuite?... ce cruel silence?... » demandait maintenant Clérioux.

« Je vous expliquerai... Mais, vous-même... Comment êtes-vous ici? Comment avez-vous su?... »

« Je suis ici, parce que mes enfants et leur mère sont à Villars, où je les ai conduits sous prétexte d'une cure d'air. Et je les y ai conduits parce que j'en avais décidé ainsi lorsque je vous croyais installée à Vevey pour la fin de la saison. Je me disais: « Une visite en passant, à l'aller, une au retour... Cela me donnera du courage pour jusqu'à la rentrée. » Je ne vous ai pas trouvée à Vevey, Jocelyne. Mais je me doutais que vous n'aviez pas quitté la Suisse. Je sais que la montagne est pour vous... Vous me l'avez dit... Elle a une âme nietzschéenne, la montagne. »

Jocelyne ne put s'empêcher de sourire. Et ils regardèrent autour d'eux.

L'endroit où Robert, sur les indications reçues à l'hôtel, avait rejoint la promeneuse, se trouvait sur le sentier muletier qui monte au Gornegrat, à mi-chemin entre cette crête fameuse et le Riffel.

Des voyageurs rencontrés à Villars, et qui connaissaient de vue Mlle Monestier, avaient, au hasard d'une conversation — d'ailleurs savamment conduite par l'anxiété chercheuse de Robert — appris à celui-ci où elle était. Rien de moins extraordinaire. Ce n'est pas une solitude inexpugnable, ce fond de la vallée de Zermatt — où grimpe

un funiculaire qui transporte des touristes par milliers, durant la belle saison — particulièrement chaude et splendide cette année. Jocelyne n'avait pas eu la prétention de se cloître dans un ermitage. Mais elle avait réduit au minimum ses chances de rencontre avec les Parisiens, qui ne séjournent guère au Riffel. Et elle ne pensait pas que Robert eût ni l'intention ni la possibilité de venir en Suisse.

« Non », lui disait-elle avec une gaieté un peu émue. « Je ne prévoyais rien de ces coïncidences. D'ailleurs, je prenais certaines précautions. Je ne me risquais jamais aux stations du funiculaire. Or, vous savez, Robert, comment nos chers compatriotes goûtent la montagne. Ils arrivent à Zermatt, s'empilent dans le train à crémaillère, sautent de wagon au Gornegrat, font trois petits tours, et puis s'en vont. Ils peuvent supporter deux jours de voyage avec le retour, de Genève ou de Montreux, pour « avoir vu cela », parce que c'est un site classé. Mais vingt minutes leur suffisent pour recueillir le fruit de leurs peines. Quelquefois, à la fin de l'après-midi, entre la dernière montée et la dernière descente du funiculaire, ils n'ont même pas le temps de gravir le raidillon du point de vue. Ça leur est égal. Ils dégringolent gaiement. Pensez donc!... coucher là-haut, même dans un confortable hôtel... Ils trouveraient ça « rasoir ». Le silence de la nuit... là, Robert. Le silence... A trois mille

mètres... Au-dessus du monde, au-dessus des derniers arbres, des derniers brins d'herbe, au-dessus de la vie... Sa voix sombra. Elle se tut. Et tous deux l'écouèrent, ce silence. Il s'étendait, partout, sur l'immobile armée des montagnes. Elles le portaient, recueillies, tel qu'un fardeau sacré. Elles l'offraient à l'infini bleu qui se penchait vers elles, comme seul digne d'être offert par la terre ignorante et troublée à l'inconcevable au-delà. Il était tellement dominateur, ce silence, qu'il semblait filtrer à travers les sens jusqu'à l'âme pour la submerger de son onde impérieuse. Il la baignait de stupeur, l'enivrait de calme. Ivresse étrange, détachée des choses d'en bas, sans analogie avec les autres ivresses, avec les transports du plaisir, de l'orgueil ou de l'illusion.

Robert et Jocelyne, de l'endroit où ils avaient atteint, n'apercevaient plus aucun vestige de vie, ni humaine, ni végétale. La jeune fille, dès que son ami l'avait rejointe, s'était instinctivement détournée du sentier, d'ailleurs si peu suivi. Elle l'amenait précisément à un point de vue qu'elle aimait, parce que rien n'y indiquait le voisinage du funiculaire et des hôtels. C'était une crête surplombant à pic le glacier du Gorn. Le blanc fleuve pétrifié déroulait, à une cinquantaine de mètres au-dessous d'eux, sa nappe, dont les remous se contractaient entre deux rives rétrécies par les moraines.

(A suivre)